Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/10/2026 - B2026/007544 - 2019 B 00862 - 853 209 187 - HEROLD INVEST HOLDING

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

11 AV DU TUBE — 13800 ISTRES

Numéro SIRET* 85320918700022 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 30/06/2025				30/06/2024	
			Brut 1		Amort., provis° 2	Net 3	Net 4	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	I	Frais d'établissement *	AB		AC			
A	N	Frais de développement*	CX		CQ			
C	C	Concessions, brevets et droits similair	AF		AG			
T		Fonds commercial (1)	AH		AI			
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
F	P	Avances et ac. sur immob.incorp.	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
I	C	Constructions	AP		AQ			
M		Installat° tech., matériel et outillage ind	AR		AS			
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	16 985	AU	1 870	14 116	1 126
	P	Immobilisations en cours	AV		AW			
B		Avances et acomptes	AX		AY			
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT			
L	F	Autres participations	CU	150	CV		150	500 000
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB	85 000	BC		85 000	
S	N	Autres titres immobilisés	BD		BE			
E		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			1 620
		TOTAL (II)	BJ	101 135	BK	1 870	99 266	92 746
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C	T	En cours de production de biens	BN		BO			
T		En cours de production de services	BP		BQ			
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C	K	Marchandises	BT		BU			
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			11 250
C	R	Autres créances (3)	BZ	144 923	CA		144 923	165
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L	D	VMP(dt act° propres)	CD	600 000	CE		600 000	
	I	Disponibilités	CF	45 679	CG		45 679	90 047
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	245	CI		245	245
R E		TOTAL (III)	CJ	790 846	CK		790 846	101 707
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV	CW					
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	891 981	1A	1 870	890 112	604 452

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	85 000	(3) Part à + d'un an	CR	
Clause de rés. de prop. :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
11 SEP. 2026
SALON DE PROVENCE

Certifié conforme à l'original

HEROLD INVEST HOLDING
SAS au capital de 154 000€
+33 (0)4 42 56 11 11
11 AV. du Tubé - Z.I. le Tubé - 13800 ISTRES
N°SIRET : 853 209 187 00014
APE : 6420Z - TVA FR12853209187

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 154 000)	DA	154 000	154 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK [])	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 400	15 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1 [])	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ [])	DG	134 398	156 768	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	570 356	106 201	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	874 154	432 369	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		3 119	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		3 119	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		152 589	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI [])	DV	10 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 543	4 758	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 832	11 617	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	583		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	15 958	168 964	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	890 112	604 452	
Renvois (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
(2) Dont	Ecart de réévaluation libre	1D			
(2) Dont	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 958	69 173	
(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD		KE		KF	
	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS		KT		KU	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	2 219	KW		KX	
R		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	5 200
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	8 567
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	2 219	LO		LP	13 767
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U	500 000	8V		8W	85 150
I	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 620	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	501 620	LR		LS	85 150
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	503 839	0H		0J	98 917

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0	D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV	LW		1X	
	Terrains				LX	LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA	MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD	ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG	MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ	MK		ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM	MN	2 219	MO	
R		- Matériel de transport			MP	MQ	5 200	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	MT	8 567	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV	MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
S	TOTAL III				NG	NH	15 985	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)				0U	M7		0W	
F	Autres participations				0X	0Y	85 150	0Z	
I	Autres titres immobilisés				2B	2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières				2E	2F		2G	
	TOTAL IV				NJ	NK	85 150	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	0L	101 135	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/06/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING

Néant

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Construct*	- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY	
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC	
Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements et aménagements	QD	1 093	QE	266	QF		QG	1 359
	- Matériel de transport	QH		QI	269	QJ		QK	269
	- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	242	QN		QO	242
	- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 093	QV	777	QW		QX	1 870
TOTAL GENERAL (I + II)		0N	1 093	0P	777	0Q		0R	1 870

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N	Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C	Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O	Mat. de transp	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R	Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P	Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING

Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	3 119	5W		5X	3 119	5Y	
	TOTAL II	5Z	3 119	TV		TW	3 119	TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 119	UB		UC	3 119	UD	
	- d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH	3 119		
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL	85 000	UM 85 000	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 941	20 941	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupes et associés (2)	VC	1	1	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	123 981	123 981	
Charges constatées d'avance		VS	245	245	
TOTAUX		VT	230 167	VU 230 167	VV
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 543	2 543		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 517	1 517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	795	795		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	421	421		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	72	72		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27	27		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	10 000	10 000		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K	583	583		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	15 958	VZ 15 958		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	152 589			
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

Exercice N. clos le : 30/06/2025

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	570 358
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	7 494	XE	8 077
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W	583		[redacted]
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un créd-a bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			[redacted]
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	421
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entr. soumises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		) WQ
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	578 854

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Prev. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (cas 2058-B, cadre 9)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *					WV	
		- imposées aux taux de 0%					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*, Produit net des act* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)				74 243	) XA	544 447
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des Invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
			Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L8	[redacted]
	France Ruralités Revitalisation	OV	Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1P		Zone franche d'activités NQ (art. 44 quaterdecies)	XC	[redacted]
	Zone de revitalisation rurale (44	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)				[redacted]
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)						
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	544 447

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI	34 407	[redacted]
des déficits reportables :	déficit (II moins I)		[redacted]	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		[redacted]
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)			[redacted]	XL 31 601
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable on avant (XO)	XN	2 806	XO

Edition libre de la liasse fiscale française par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise :	SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	31 601
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	31 601
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	0
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y		
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L		
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO		

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A** ligne WI — ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant []

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	106 201
	Prélèvements sur les réserves	0E	22 370
	TOTAL I	0F	128 571
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	128 571
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	128 571

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS					EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	YQ	138 798	
		- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	4 456	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8 14 660	XQ	14 660	18 753
		- Personnel extérieur de l'entreprise		YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	32 796	44 858
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES	ST	139 911	19 004
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	191 823	82 615
	Impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE		YW	613	479
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits)	ZS	9Z	3 723	564
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	4 336	1 043
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée		YY	38 396	24 436
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	34 507	14 779
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*		OB	30 418	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		0S		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc		ZK	%	%
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP		
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		
		Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH		

Régime de groupe								
Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
[redacted]			PV à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
[redacted]			PV à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale — JH : 1 — N°SIRET de la société mère — JJ : 8532091870001

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	100 ACTIONS EN COM	30/06/2020	440 000				440 000
2	100 ACTIONS VEPS	30/06/2020	60 000				60 000
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1	1 060 225	620 225	620 225				
2	58 465	-1 535	-1 535				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)		618 690				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		A	B (Ventilation par taux)			C

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise :	SASU HEROLD INVEST HOLDING	Néant	*

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
	Total 1					
	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise :	SASU HEROLD INVEST HOLDING	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values à 19 %, ou à 15 %	Moins-values à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING	Néant		*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	3,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	191 979
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	191 979
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	6 669
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	61 222
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	67 891
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée — Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	124 088
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	124 088

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	191 979
Effectifs au sens de la CVAE			EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	Du	01/07/2024	Au	30/06/2025
Date de cessation			HR	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2025

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 | Si PME innovante [] | Régime "simplifié d'imposition" [] | Déclaration de résultat d'ensemble du groupe [] | ou "réel normal" [X] | Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage []

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SASU HEROLD INVEST HOLDING 11 AV DU TUBE 13800 ISTRES	
N° Siret 85320918700022	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (soutigner l'activité principale) : SOCIETE PRISE DE PARTICIPATIONS | Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 15 % : 2 808 — DEFICIT :

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15% :

PVLT imposables à 19 % : — Autres plus-values imposables à 19 % : — Plus-values à LT imposables à 0% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies []	Jeunes entre. Innovantes []	Zone franche urbaine - Terri. entr. []	Bassins d'emploi à redynamiser []
France Ruralités Revitalisation art 44 Quindecies A []	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies []	Zone franche d'activité nouvelle géné. []	Autres dispositifs []
Sociétés d'invest. immo. cotées []	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies []	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []	BUD,art. 44 sexdecies []

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) : — Plus values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W []

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :

2 Au titre des revenus auquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. — Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % :

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Examen de conformité fiscale []

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : [I] FIDUCIAL SALON-DE-PROVENCE
 Téléphone : 0490532593 ESPACE MILLENIUM ROUTE DE PELISSANNE
 13300 SALON-DE-PROVENCE
- du conseil * : []
 Téléphone :
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA [] Viseur conventionné []

A ISTRES le 29/09/2025

Nom du déclarant : M HEROLD GAYLOR

Qualité du déclarant : PRESIDENT

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING	Durée ex. en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise :	Durée de l'ex. précédent* 12
11 AV DU TUBE	13800 ISTRES
Numéro SIRET* 85320918700022	Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 30/06/2025				30/06/2024
			Brut 1		Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	I	Frais d'établissement *	AB		AC		
A	N	Frais de développement*	CX		CQ		
C	C	Concessions, brevets et droits similair	AF		AG		
T		Fonds commercial (1)	AH		AI		
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
I	C	Constructions	AP		AQ		
M		Installat° tech., matériel et outillage ind	AR		AS		
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	15 985	AU 1 870	14 116	1 126
	P	Immobilisations en cours	AV		AW		
B		Avances et acomptes	AX		AY		
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT		
L	F	Autres participations	CU	150	CV	150	500 000
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB	85 000	BC	85 000	
S	N	Autres titres immobilisés	BD		BE		
E		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		1 620
		TOTAL (II)	BJ	101 135	BK 1 870	99 266	502 746
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM		
C	T	En cours de production de biens	BN		BO		
T		En cours de production de services	BP		BQ		
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
C	K	Marchandises	BT		BU		
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW		
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		11 250
C	R	Autres créances (3)	BZ	144 923	CA	144 923	165
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
L	D	VMP(dt act° propres)	CD	600 000	CE	600 000	
	I	Disponibilités	CF	45 679	CG	45 679	90 047
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	245	CI	245	245
R E		**TOTAL (III)**	CJ	790 846	CK	790 846	101 707
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV	CW				
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM				
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	891 981	1A 1 870	890 112	604 452

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP 85 000	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés de prop :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant : *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 154 000)	DA	154 000	154 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	15 400	15 400
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
		Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	134 398	156 768
		Report à nouveau	DH		
		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	570 356	106 201
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	874 154	432 369
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		3 119
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		3 119
Dettes (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		152 589
		Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	10 000	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 543	4 758
		Dettes fiscales et sociales	DY	2 832	11 617
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	583	
Compt régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	15 958	168 964
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	890 112	604 452
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 958	69 173
	(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD		KE		KF	
	Terrains				KG		KH		KI	
C	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
	truc	- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R	tions	- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS		KT		KU	
		- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	2 219	KW		KX	
R	Autres immob.	- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	5 200
E	corporelles	- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	8 567
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	2 219	LO		LP	13 767
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U	500 000	8V		8W	85 150
I	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 620	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	501 620	LR		LS	85 150
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	503 839	0H		0J	98 917

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en equ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW		1X	
	Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK		ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	2 219	MO	
R		- Matériel de transport			MP		MQ	5 200	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	8 567	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III				NG		NH	15 985	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
F	Autres participations				0X	500 000	0Y	85 150	0Z	
I	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières				2E	1 620	2F		2G	
	TOTAL IV				NJ	501 620	NK	85 150	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	501 620	0L	101 135	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION **2054 bis** 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/06/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH		
TOTAL I	RK		RM		RN		RO		
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC		
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	1 093	QE	266	QF		QG	1 359	
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH		QI	269	QJ		QK	269	
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	242	QN		QO	242	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	1 093	QV	777	QW		QX	1 870	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	1 093	0P	777	0Q		0R	1 870	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales , agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING

Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	3 119	5W		5X	3 119	5Y	
	TOTAL II	5Z	3 119	TV		TW	3 119	TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 119	UB		UC	3 119	UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH	3 119		
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL	85 000	UM	85 000	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 941		20 941		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC	1		1		
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	123 981		123 981		
Charges constatées d'avance		VS	245		245		
TOTAUX		VT	230 167	VU	230 167	VV	
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 543	2 543		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 517	1 517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	795	795		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices		8E	421	421		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée		VW	72	72		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées		VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	27	27		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	10 000	10 000		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K	583	583		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	15 958	VZ 15 958		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	152 589			
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

Exercice N, clos le : 30/06/2025

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	570 358
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	7 494	XE	8 077
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W	583		[redacted]
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ			[redacted]
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	421
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entr. soumises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		WQ
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MB		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	578 854

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (cab 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *					WV	
		- Imposées aux taux de 0%					WH	
		- Imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*, Produit net des act* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)				74 243	XA	544 447
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L3		Jeunes entre. Innovantes (art. 44 sexies A)	L6		[redacted]
	France Ruralités Revitalisation QV	Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA	XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NC (art. 44 quaterdecies)	XC		[redacted]
	Zone de revitalisation rurale (44 PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PD		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI	XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)			[redacted]
		dont déd except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd except. pour investissement (art 39 decies D)			
		dont déd except. pour investissement (art 39 decies E)						
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)			
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	544 447

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI	34 407		[redacted]
des déficits reportables :	déficit (II moins I)		[redacted]	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL			[redacted]
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)			[redacted]	XL	31 601
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN	2 806	XO	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise :	SASU HEROLD INVEST HOLDING		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	31 601
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	31 601
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	0
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO	

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A** — **ligne WI** — **ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	106 201
	Prélèvements sur les réserves	0E	22 370
	TOTAL I	0F	128 571
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	128 571
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	128 571

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS					EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	) YQ	138 798	
		- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	4 456	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	14 660) XQ	14 660	18 753
		- Personnel extérieur de l'entreprise		YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	32 796	44 858
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles	ES	) ST	139 911	19 004
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	191 823	82 615
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE		YW	613	479
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits	ZS	) 9Z	3 723	564
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	4 336	1 043
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée		YY	38 396	24 436
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	34 507	14 779
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*		OB	30 418	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		0S		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc		ZK	%	%
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP		
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		
		Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH		

Régime de groupe									
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
				PV à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH	1	N°SIRET de la société mère	JJ	8532091870001

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	100 ACTIONS EN COM	30/06/2020	440 000				440 000
2	100 ACTIONS VEPS	30/06/2020	60 000				60 000
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1	1 060 225	620 225	620 225				
2	58 465	-1 535	-1 535				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)		618 690				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		A	B (Ventilation par taux)			C

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
	Total 1					
	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

[] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values à 19 %, ou à 15 %	Moins-values à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING	Néant	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SASU HEROLD INVEST HOLDING — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	3,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	191 979
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	191 979
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	6 669
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	61 222
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	67 891
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	124 088
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	124 088

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	191 979
Effectifs au sens de la CVAE			EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	Du	01/07/2024	Au	30/06/2025
Date de cessation			HR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2025

Exercice ouvert le :	01/07/2024	Si PME innovante		Régime "simplifié d'imposition"		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	30/06/2025	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"	X	taxation au tonnage	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SASU HEROLD INVEST HOLDING 11 AV DU TUBE 13800 ISTRES	
N° Siret : 85320918700022	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : SOCIETE PRISE DE PARTICIPATIONS — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 15 % : 2 806 — DEFICIT

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT Imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr.	Bassins d'emploi à redynamiser
France Ruralités Revitalisation art 44 Quindecies A	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies	Zone franche d'activité nouvelle géné.	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. — Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I — FIDUCIAL SALON-DE-PROVENCE
 Téléphone : 0490532593 — ESPACE MILLENIUM — ROUTE DE PELISSANNE
 13300 SALON-DE-PROVENCE
- du conseil * :
 Téléphone :
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA — Viseur conventionné

A ISTRES le 29/09/2025

Nom du déclarant : M HEROLD GAYLOR

Qualité du déclarant : PRESIDENT

HEROLD INVEST HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Tubé – 13800 Istres
RCS Istres 853209187

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10 Aout 2026

L'an deux mille vingt six,
Le dix août,
A dix neuf heures,

Les associés de la société HEROLD INVEST HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 154000 euros, divisé en 35 actions de 4400 euros chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assembleé Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.
Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu 'en qualité de mandataire.

L'asssemblée est présidée par Monsieur Gaylor HEROLD, en sa qualité de Président.

L'associé unique est Monsieur Gaylor HEROLD représentant 35 actions sur les 35 actions ayant le droit de vote, la séance peut-être ouverte.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L,223-19 du Code du commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

GH

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée, des rapports.
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 570356 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	570356 euros
Autres Réserves	482893 euros
Dividendes	87463 euros

Solde	0 euros

L'Assemblée Générale prend acte que, suite à l'affectation du bénéfice, le montant des capitaux propres est de 786690 euros.

Les dividendes bruts sont de 87463 euros.

Les prélèvements sociaux de 27463 euros seront versés par la société.

EXERCICES	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (art.158 CGI)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (art.158 CGI)
Année N-1	128571,00 €	
Année N-2	30000,00 €	
Année N-3	30000,00 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GH

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées par l'article L223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la rémunération brute du Président d'un montant de 8418 euros sur l'exercice comptable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

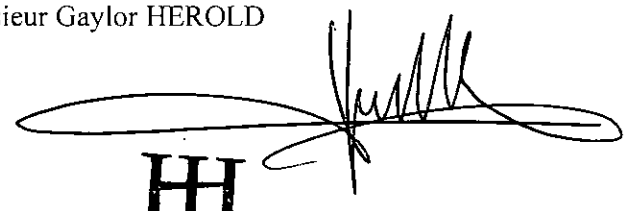
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

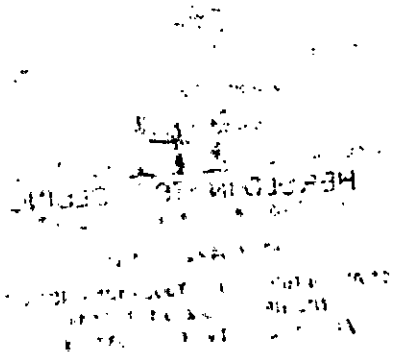
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Gaylor HEROLD



HH
HEROLD INVEST HOLDING
SAS au capital de 154 000€
+33 (0)4 42 56 11 11
11 AV. du Tubé - Z.I. le Tubé - 13800 ISTRES
N°SIRET : 853 209 187 00014
APE : 6420Z - TVA FR12853209187



HEROLD INVEST HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Tubé – 13800 Istres
RCS Istres 853209187

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGIES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE EXERCICE CLOS LE 30 Juin 2025

Assemblée générale du 10 Aout 2026

Les conventions et opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et un associé, s'analysent comme suit :

1 : Rémunérations au titre d'un mandat :

Monsieur Gaylor HEROLD a perçu au titre de l'exercice écoulé , un appointement de 8418 euros.

2 : Opérations réalisées par des sociétés où un des associés est gérant :

Diverses prestations administratives ont été facturées aux filiales :
- EN COMMUNICATION : 212310 euros TTC
- VEPS : 15818,40,40 euros TTC

Prestations administratives dont Mr Gaylor est actionnaire :

- SCI CLEAB : 2246,40 euros TTC

Loyers versés par HIH :
- à la SCI CLEAB : 4500 euros HT
- à la SCI GALILEE : 7500 euros HT

La Présidence

HEROLD INVEST HOLDING
SAS au capital de 154 000€
+33 (0)4 42 56 11 11
11 AV. du Tubé - Z.I. le Tubé - 13800 ISTRES
N°SIRET : 853 209 187 00014
APE : 6420Z - TVA FR12853209187

